



**GOLF DE
SAINT-CLOUD**



Règlement Trophée Seniors du Golf de Saint-Cloud

JEUDI 28 ET VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Ce règlement complète les règlements généraux des Epreuves Fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

1. Conditions de participation

Epreuve ouverte aux amateurs de nationalité française licenciés de la FFGolf et s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou étrangère licenciés dans une fédération reconnue, ayant fait enregistrer par leur club leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Trophées Seniors antérieurs
- Répondre aux exigences des règles du Statut Amateur

Index Messieurs : inférieur ou égal à 15,4 à la date d'inscription

Index Dames : inférieur ou égal à 18,4 à la date d'inscription

Le nombre de joueurs sera limité à 120 incluant 27 dames minimum (hors Wild Card) et 12 Wild Card maximum.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué.

Pour les Trophées Seniors, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames qui seront attribuées par ordre des index,
- par l'ordre du Mérite National Seniors,
- par l'ordre des index,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau.

L'index pris en compte sera celui à la clôture des inscriptions, **jeudi 14 septembre 2023**.

La liste des joueurs retenus sera publiée le mardi 19 septembre 2023 sur le site de la Ligue de Paris (www.lgpidf.com) et sur le site du Golf de Saint-Cloud (www.golfdesaintcloud.com).

Contrôle anti-dopage : chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

2. Forme de jeu

Stroke-Play sur 36 trous sur 2 tours (Parcours Jaune), 18 trous par jour.

Séries : une série unique Messieurs et une série unique Dames

Marques : blanches pour les messieurs, bleues pour les Dames

Classement : 3 brut dans chaque série

Départage : pour la 1ère place finale, play off « trou par trou », sur les trous 1 et 18. Pour les autres places, la règle des 18, 9, 6, 3 et dernier trou sera appliquée.

Heures de départs

Les heures de départs du 1er tour seront communiqués après 12h00 le mercredi 27 septembre. Elles seront consultables au Golf de Saint-Cloud ou sur votre portail du site de la Fédération Française de Golf.

Deuxième tour : premier départ dans l'ordre inverse des résultats.

3. Engagements

Les inscriptions se feront uniquement sur la page dédiée à l'événement avec règlement à l'adresse suivante : <https://golfdesaintcloud.co/TS2023> . Vous pouvez également y accéder via le site de la Ligue de Paris-Île-de-France et celui de la Fédération Française de Golf.

Inscription : 90 €

Journée d'entraînement : mercredi 27 septembre 2023

4. Remise des Prix

Vendredi 29 septembre 2023 :

15 minutes après la fin de la compétition en extérieur sur la terrasse du Club House.

Seront récompensés :

- Les 3 meilleurs scores bruts pour les Messieurs
- Les 3 meilleurs scores bruts pour les Dames

5. Comité de l'épreuve

Le Président de la Commission Sportive du Golf de Saint-Cloud

Le Directeur du Golf de Saint-Cloud

Les Arbitres

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

6. Etiquette et tenue vestimentaire

Si un joueur (ou son cadet) se comporte de manière incorrecte, ou s'il ne respecte pas l'étiquette, il sera informé que le Comité de l'épreuve se prononcera sur une possible disqualification. La décision prise par ce dernier sera définitive pour l'épreuve concernée. Le joueur devra obligatoirement se conformer à la Charte vestimentaire en vigueur au sein du Golf de Saint-Cloud.

Pour toute demande complémentaire

Golf de Saint-Cloud – 60 rue du 19 janvier – 92380 Garches

Tél. 01 47 01 01 85

Mail : sportif@golfsaintcloud.com